

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Mardi 17 Mars 2015

L'an 2015, le 17 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DUCREUX Robert Maire.

Présents :

M. DUCREUX Robert, Maire, Mmes : CHENU-CAZENAVE Anne, DUTRIEU Annie, JALOUALI Muriel, JANDOT Yvette, LEGRAND Dora, MANTOUE Danièle, PLET Bozena, MM : BROSSARD Christophe, CAZENAVE Philippe, FUCHS Christian, LEGRAND Daniel, MERLIN Christian, MONGIN Thierry, RODEIA Dominique, SIHR Alain.

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme BEAUJOUAN Aline à M. MERLIN Christian, M. CHAVANCE Cyril à Mme MANTOUE Danièle.

Absent(s) : Mme DAUDIER Manon

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Dora

Date de la convocation : 10/03/2015

réf : 2015/005 : Etude diagnostique du réseau de la commune : délibération pour entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur MERLIN Christian, adjoint à l'Urbanisme, fait part que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mars 2015 pour l'ouverture des plis concernant l'étude diagnostique du réseau commune.

Les dossiers de consultation ont été transmis à 7 candidats. Seuls deux ont répondu dans les délais à savoir :

- la société AQUA PRESERV' sise à Montsauche
- la société SAFEGE, sise à Nevers

Deux critères ont été considérés : la qualité de l'offre (60 %) et le prix (40%), à savoir :

CANDIDATS	qualité de l'offre (note)	prix (note)	montant HT
AQUA PRESERV'	6.1	10	56 932.00
SAFEGE	4.7	9.3	61 194.00

C'est le cabinet AQUA PRESEV' qui a été retenu par la CAO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la commission d'appel d'offres.

réf : 2015/006 : Giratoire (RD 981 entrée Sud) concernant le projet d'aménagement du quartier de la Grenouillère : délibération pour annuler le marché public relatif à l'appel d'offre

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la zone commerciale à la sortie de Saint-Eloi (quartier de la Grenouillère) nécessitait la création d'un giratoire sur la RD 981.

Le marché public a été notifié le 1er février 2013 à l'entreprise EIFFAGE TP.

A ce jour, les promoteurs n'ont toujours pas déposé le permis d'aménager et aucun projet concret n'a été déposé.

De ce fait, il paraît judicieux d'annuler le marché public, devenu caduque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette annulation du marché public concernant la réalisation du giratoire sur la RD 981.

réf : 2015/007 : Giratoire (RD 981 entrée sud) : proposition d'annulation de la participation financière

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part que le conseil municipal précédent, par une délibération du 10 avril 2013, a voté à la majorité, une participation financière de 91 000 €, pour la réalisation du rond-point. En effet, la commune, étant maître d'ouvrage, devait régler les travaux du giratoire et se faire rembourser par le lotisseur (SARL Saint-Eloi). La participation de 91000 € devait être déduite de la totalité du remboursement.

Vu que le marché public du giratoire a été annulé,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la participation financière de la commune.

réf : 2015/008 : Giratoire (entrée sud -RD981) : autorisation donnée au maire pour un éventuel recours auprès des lotisseurs du projet commercial du "quartier de la Grenouillère"

Notifiée par la Préfecture en date du :

Suite à l'annulation de la participation financière communale pour la réalisation du giratoire, Mr Rodeia Dominique, Conseiller Municipal, demande le coût des études qui ont été effectuées pour le giratoire. Un montant de 20 255 € a été réglé par la commune au cabinet Girus ainsi que le dossier de la loi sur l'eau (10 675 €). Il avait été convenu que la commune prenait en charge le coût de cette dernière. Mr Rodeia demande s'il y a la possibilité d'exercer un recours auprès des lotisseurs pour qu'ils remboursent le coût des études à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à entreprendre les démarches pour effectuer un éventuel recours.

réf : 2015/009 : Réserve parlementaire : demande de subvention pour l'accessibilité des bâtiments communaux

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur MERLIN Christian, adjoint à l'urbanisme, fait part que Mme la Députée a été reçue en mairie en présence de Monsieur le Maire et Mr SIHR, adjoint aux travaux, concernant le dossier des travaux envisagés pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

Elle a annoncé qu'elle pourrait octroyer une subvention de 8 000 € au lieu de 18 000 € (montant prévu).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la subvention relative à la réserve parlementaire.

réf : 2015/010 : Dotation cantonale d'équipement : affectation de la DCE 2015

Notifiée par la Préfecture en date du :

Messieurs MERLIN et SIHR, adjoints, font part que la dotation cantonale d'équipement (DCE) 2015 fait partie du plan de financement des travaux de mise en conformité des bâtiments concernant l'accessibilité. Actuellement, on ignore le montant qui sera octroyé, étant donné le nouveau découpage des cantons. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme DUTRIEU Annie), décide d'affecter la DCE 2015 à la mise en conformité des bâtiments communaux.

*pigeonnier rue de l'Orangerie : étude sur une éventuelle acquisition
point reporté à un prochain conseil*

réf : 2015/011 : Avancement de grade "adjoint technique 1ère classe : délibération pour la création du poste et suppression de l'ancien poste.

Notifiée par la Préfecture en date du :

Mr le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2014 concernant l'approbation du tableau d'avancement de grade. La commission paritaire en date du 2 mars 2015, a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste d'adjoint technique 1ère classe et la suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe, à compter du 1er avril 2015.

réf : 2015/012 : Avancement de grade "adjoint d'animation 1ère classe" : délibération pour la création du poste et suppression de l'ancien

Notifiée par la Préfecture en date du :

Mr le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2014 concernant l'approbation du tableau d'avancement de grade. La commission paritaire, en date du 2 mars 2015, a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste d'adjoint d'animation 1ère classe et la suppression du poste d'adjoint d'animation 2ème classe, à compter du 1er avril 2015.

réf : 2015/013 : Service technique : proposition de recrutement d'un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi)

Notifiée par la Préfecture en date du :

Mme MANTOUE, adjointe aux finances et responsable de la commission du personnel, informe le conseil municipal, qu'un agent du service technique a des problèmes de santé, et que le médecin du Centre de Gestion a émis des restrictions au niveau de ses tâches de travail.

Le responsable du service technique doit subir une opération et risque d'avoir un arrêt de travail prolongé et un agent à mi-temps n'a pas été remplacé suite à son départ à la retraite.

Par conséquent, il serait judicieux d'embaucher un agent par le biais d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'embauche d'un CAE à 35 Heures à compter du 1er juin 2015 et autorise le maire à procéder au recrutement.

réf : 2015/014 : Régime indemnitaire : proposition d'actualisation des enveloppes des primes
Notifiée par la Préfecture en date du :

Madame MANTOUE, adjointe aux finances et responsable de la commission du personnel, informe le conseil municipal, que la commission, en date du 25 février 2015, a souhaité actualiser le régime indemnitaire de la façon suivante :

- IAT (catégorie C) : coefficient de 3.25 avec une enveloppe fixée à 21 090 €
- IEMP (service administratif) : coefficient de 1.40 avec une enveloppe fixée à 7 700 €
- IFTS (catégorie A et B) : coefficient de 2.90 avec une enveloppe fixée à 5 620 €
- IEMP (catégorie C) : coefficient de 1.76 avec une enveloppe de 4 150 €

Ce qui fait une enveloppe totale pour 2015 fixée à 38 560 €

De plus, il est nécessaire d'octroyer une prime "Elections" pour la catégorie A :

Attaché territorial	Base 1 078.73 € - coef 1.5	Montant annuel : 1 618.10 € Montant par scrutin : 134.84 €
---------------------	----------------------------	---

Une prime annuelle de 110 € est octroyée à chaque régisseur titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- le nouveau régime indemnitaire 2015 à compter du 1er avril 2015
- la création de la prime "élections"
- le régime indemnitaire concernant les régies.